



# FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie  
– Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance –  
Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services



Nos réf. GH/DM.2015

Montreuil, le 29 juillet 2015

## COMMANDE MATERIEL 2016

Nous vivons actuellement une des périodes les plus violentes de remise en cause des acquis que la classe ouvrière a conquis par les luttes. Il en va du Code du travail, des Conventions collectives, de la Protection sociale, des salaires, des libertés syndicales, des conditions de travail, etc. La politique gouvernementale n'a d'autre objectif que de répondre aux revendications du patronat, afin d'accroître l'exploitation capitaliste, en créant les conditions d'une modification en profondeur de la société au service du capital. Face à cela, n'y a-t-il pas urgence à s'investir toujours plus dans le renforcement de la CGT ?

Si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force, c'est d'être nombreux et organisés ! La situation sociale et politique actuelle, les attaques contre le monde du travail avec son lot de précarisation, de déréglementation, de casse de nos industries et de nos garanties collectives, offrent de multiples occasions de rappeler que la construction du rapport de forces passe forcément par le renforcement de la CGT.

Créer les conditions de la syndicalisation, améliorer notre organisation, c'est se donner les moyens de gagner et de repousser l'arbitraire et les injustices pour aller vers un changement de société, et de rester indépendant.

La régularisation des versements statutaires des cotisations de nos syndiqués, fait partie intégrante du renforcement de notre CGT, et est un indicateur important quant au fonctionnement, et à la qualité de vie syndicale de nos syndicats. L'adhésion à la CGT est concrétisée par une cotisation, et doit donc être versée régulièrement aux structures de la CGT. **Suite à la décision prise par la direction fédérale, le 16 avril 2013, LE PRIX DES TIMBRES N'EST PLUS MENTIONNE DEPUIS L'ANNEE 2014.** Cette décision remet au cœur l'importance des statuts de la Fédération (article 34 et 35) et de la CGT (article 34), notamment le respect du 1 % pour le montant de la cotisation des syndiqués.

**Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner vos commandes de timbres, avant le 15 NOVEMBRE 2015, en précisant bien le nombre de timbres par Catégories Socioprofessionnelles (OE/, UFICT, UFR). Le matériel vous sera envoyé à la condition que vous soyez à jour de vos cotisations pour l'année 2014.**

✂

## COMMANDE MATERIEL 2016

NOM ET ADRESSE DU SYNDICAT : .....

.....

NOM DU SECRETAIRE DU SYNDICAT : .....

NOM DU TRESORIER DU SYNDICAT : .....

CODE COGETISE : .....

|                   | Ouvriers/Employés | Ingénieurs, Cadres,<br>Techniciens, Agents de<br>Maitrise | Retraités |
|-------------------|-------------------|---|-----------|
| NOMBRE FNI        |                   |   |           |
| NOMBRE DE TIMBRES |                   |   |           |

Renvoyer le bon de commande à : [djazira.masdoua@fnic-cgt.fr](mailto:djazira.masdoua@fnic-cgt.fr) ou à la Fédération.